

RÈGLEMENT DU QUIZ « Coffret de Chocolats »



1. Entité organisatrice

L'AGR organise, entre le mardi 4 février 18h30 et le mardi 11 février 23h59, 2025, un quiz avec 3 questions et 3 réponses possibles par question dont une bonne réponse à chaque question.

2. Participants

Ce quiz est réservé à toutes personnes ayant accès aux restaurants AGR. Les organisateurs et collaborateurs de l'AGR ne peuvent y participer.

3. Modalités de participation

Pour y participer, il convient de répondre au quiz accessible sur la page d'accueil du site internet de l'AGR www.lesrestaurantsagr.fr

Un seul quiz par personne pourra être comptabilisé.

Les participants sont amenés à communiquer leur adresse mail professionnelle en fin de quiz.

4. Désignation des gagnants

Les gagnants seront déterminés par tirage au sort, à l'aide de l'outil suivant : <https://plouf-plouf.fr/>

Seuls les prénoms des participants seront mentionnés sur l'outil en ligne d'aide digitale au tirage au sort « Plouf Plouf » et une numérotation sera utilisée en cas de prénoms identiques.

5. Dotation

Des coffrets de chocolats seront attribués de manière aléatoire, dans chaque restaurant. Le nombre de gagnants par restaurant dépendra du stock de coffret de chocolats présents dans chaque restaurant.

6. Remise de la dotation

Les gagnants seront avisés par courriel du lot remporté et des conditions de remise de ce lot. Si le gagnant ne peut pas récupérer son lot, il peut désigner la personne de son choix et doit en informer l'AGR par courriel : lesjeuxAGR@caissedesdepots.fr

7. Exploitation de l'image des participants

Les participants autorisent l'AGR à utiliser, dans le respect de la réglementation « RGPD », leurs prénoms sur l'outil en ligne Plouf Plouf précédemment mentionné.

8. Cas de force majeure/Réserve de prolongation

La responsabilité de l'AGR ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le quiz devait être modifié, écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date et/ou heure annoncée.

9. Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de ce jeu-concours, les participants devront fournir des informations personnelles les concernant, à savoir : nom, prénom, adresse courriel, adresse professionnelle et numéro de téléphone (ci-après dénommées les « Données personnelles »). Ces Données personnelles seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique interne de l'AGR. Le traitement de ces Données personnelles est nécessaire à la prise en compte du traitement des demandes des participants, de l'exploitation de leur image et de leur participation, dans le cadre du jeu-concours.